

Synthèse des travaux du groupe de travail romand : Intervention précoce (IP) et formation/insertion professionnelle

1. Rappel de la mission du groupe de travail

Sur mandat de l'OFSP, RADIX et le GREA ont mis sur pied un groupe de travail sur l'Intervention précoce (IP). Des expériences d'implantation existent dans les écoles et les communes. Les jeunes en formation/insertion professionnelle n'ont pas été spécifiquement touchés alors qu'ils sont largement concernés par la gestion de consommations de cannabis et d'alcool mais aussi d'autres thématiques. L'expérience nous apprend qu'il est important de les aborder là où ils vivent et construisent leur projet : des écoles professionnelles, des structures transitoires, d'insertion professionnelle, etc... . Deux questions centrales ont orienté le travail :

- Comment y décliné l'Intervention précoce ?
- Quelles opportunités pour soutenir les jeunes et gérer l'impact de leurs consommations dans cette période où se construisent l'autonomie et l'émancipation ?

Dans ses six rencontres, le groupe de travail a cherché à définir :

- Les enjeux à prendre en compte et les champs d'action utiles, réalistes
- Des bonnes pratiques, des projets et des outils à valoriser
- Des thématiques à explorer
- Des recommandations à diffuser dans nos réseaux
- Une journée romande de travail organisée en partenariat avec l'IFFP

2. Documents de référence

Le concept d'Intervention précoce (IP)

- **Charte d'Olten** *Intervention précoce* (2016). Fondements et éthique de l'Intervention précoce établie et ratifiée par Addiction Suisse, Avenir Social, Fachverband Sucht, Groupement romand d'études des addictions (GREA), Infodrog, Radix, Société Suisse de Médecine de l'Addiction (SSAM), Ticino Addiction, Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA), Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD), Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- **GREA. (2009). Intervention précoce, Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité.** & **Résumé** de la brochure : www.interventionprecoce.ch
- **Mösch Payot, P., Rosch, D. (2012). Intervention précoce auprès des jeunes : bases légales pour les écoles et les communes - Aperçu des questions juridiques sur le rapport entre les enfants, les parents, l'école et les différentes autorités,** Lucerne : Haute Ecole Spécialisée de Lucerne – Travail social

Les formes d'implantation de l'IP dans les écoles et les communes

- **RADIX. (2015). Intervention précoce dans les écoles et les communes: l'essentiel,** brochure 8 pages : www.radix.ch/ip-ecoles et www.radix.ch/ip-communes

Le groupe de travail : Communications de RADIX & du GREA : pages : www.radix.ch/ip-ecoles et www.radix.ch/ip-communes > [Recommandations-pour-les-formations-duales](#)

Contenu

1.	Rappel de la mission du groupe de travail	1
2.	Documents de référence	1
I.	L'IP et les réalités de la formation /insertion professionnelle	3
3.	Quelques bases	3
	Les fondements éthiques de l'IP:	3
	L'IP est un changement de paradigme	3
	L'IP consiste à développer des formes d'actions à divers niveaux	4
4.	Les enjeux liés aux vulnérabilités en formation/insertion professionnelle	5
	Un défi dans le projet commun	5
	Des réalités à prendre en compte	5
II.	Travailler à un environnement favorable	6
5.	À chaque environnement ses enjeux, leviers et ressources mobilisables	6
	L'espace public et l'environnement proche des établissements	6
	La vie sociale et institutionnelle dans l'établissement de formation ou l'entreprise	6
6.	Recommandations pour un environnement favorable	7
III.	Inscrire un dispositif IP dans le fonctionnement	8
7.	Partir de l'observation pour des pratiques qui mobilisent les ressources	9
	Les protocoles d'intervention « maison »	9
	Le repérage, une mobilisation de base	9
	Mutualiser nos observations pour évaluer la situation	10
	Mobiliser les ressources internes et externes	10
	Élaborer des stratégies	10
	Dépasser le déni et favoriser un accompagnement	10
8.	Recommandation : articuler école / entreprise formatrice / parents et jeune	11
	Comment l'entreprise ou l'institution peuvent être soutenantes ?	11
	Comment la famille et les personnes de référence peuvent être soutenantes ?	11
	Comment le jeune et ses pairs peuvent être des ressources ?	11
	Quels protocoles IP dans les formations duales ?	11
9.	Recommandations pour un dispositif d'Intervention précoce	12
	Principes directeurs pour intervenir au niveau communautaire et équilibrer facteurs de risque et facteurs de protection	12
	Principes directeurs pour intervenir au niveau du repérage et de l'évaluation	12
IV.	Diffuser l'Intervention précoce	13
V.	Formes d'intervention signalées	14
VI.	Membres des groupes de travail et de résonance	16

I. L'IP et les réalités de la formation /insertion professionnelle

3. Quelques bases

La démarche IP se base sur des procédures orientées vers une bonne articulation entre les structures et l'individu. Le concept IP n'a pas pour seul objectif de modifier le comportement des personnes concernées, il s'engage avant tout à repérer et à désigner suffisamment tôt les conditions sociales et structurelles de vulnérabilité et à promouvoir les conditions cadres favorables à la santé. (Charte d'Olten, 2016)

La démarche d'Intervention Précoce vise à promouvoir un environnement favorable à la santé et à renforcer les compétences éducatives de tous les membres de la communauté pour mieux accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité. Il ne s'agit pas seulement de prévenir ou traiter des difficultés tels que problèmes familiaux, scolaires, violence, consommation de substances et autres comportements à risque, mais également de renforcer la construction collective d'un contexte social plus favorable au développement des jeunes. (Résumé de la brochure, GREA 2009)

On distingue deux niveaux dans l'Intervention précoce (IP): l'observation et l'identification des situations de vulnérabilité d'une part et, d'autre part, l'organisation des ressources présentes dans le réseau et l'environnement de vie, voire si nécessaire l'orientation vers des offres d'accompagnement. (RADIX 2015)

L'observation et l'identification précoce supposent de prendre en considération le plus tôt possible les facteurs de stress et les signes liés au risque d'émergence de troubles ou de comportements problématiques (consommation à risque, violences, délinquance, difficultés psychiques). Les structures de formation/insertion professionnelles, les entreprises, les parents et l'entourage sont autant d'acteurs qui peuvent entendre ces appels de détresse et mobiliser un soutien.

L'Intervention précoce prévoit le plus tôt possible des stratégies ou des mesures capables de mobiliser les ressources existantes pour stabiliser et améliorer une situation de vulnérabilité. Le bien-être du jeune concerné reste toujours au centre de la problématique. Les rôles des adultes sont clarifiés et coordonnés.

L'environnement institutionnel et social sont parties prenantes. Les personnes de référence et les aidants naturels permettent au jeune de maintenir ou retrouver son intégration.

Les fondements éthiques de l'IP:

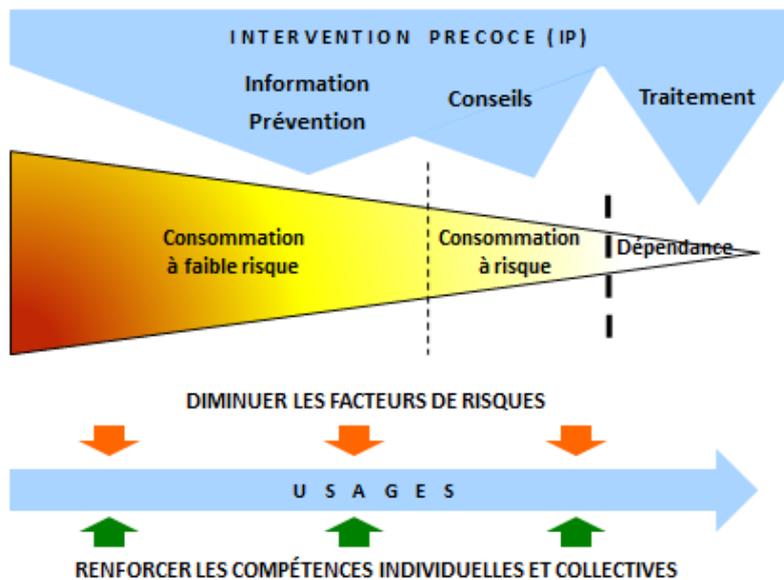
- Des périodes de crise et de comportements inadéquats font partie du processus de développement normal chez les enfants et les jeunes. L'IP leur reconnaît le droit à la différence et à l'autodétermination.
- L'IP respecte le bien-être de la personne concernée et se tient au principe de la proportionnalité. La santé et les perspectives de développement de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité sont centrales.
- L'IP est une partie importante de la prévention psychosociale et ne doit pas devenir une forme d'intervention de crise ou se voir détournée en une mesure disciplinaire coercitive envers les jeunes.

L'IP est un changement de paradigme

Pour prendre en compte le poids d'un problème et gérer des situations de consommations problématiques, on passe d'une posture « passive » (attendre l'émergence d'une demande) à une posture « active » (détecter un besoin avant qu'une demande ne soit formulée).

Deux focus : - Responsabilité collective & Travail de réseau
- Intégration plus forte des professionnels « non-spécialistes »

Le travail s'adapte à la manière dont les publics sont concernés par la consommation : l'information et la prévention (travail sur le risque acceptable) sont adéquates jusqu'à une consommation à faible risque et pour les nombreux jeunes qui ne consomment pas. Le conseil concerne quelques consommations à risque et le traitement n'impliquera qu'une petite minorité.



Présentation du GREA au
groupe de travail

On parle d'une personne en situation de vulnérabilité quand, à un moment donné, certains facteurs de risque, personnels ou contextuels, ne peuvent être contrebalancés par les facteurs de protection à sa disposition, augmentant ainsi la probabilité de connaître des difficultés par la suite. Le travail sur les facteurs de risque au niveau de l'environnement et des comportements se fait en renforçant les compétences individuelles et collectives.

L'IP consiste à développer des formes d'actions à divers niveaux



1. Promotion d'un environnement favorable

- Renforcer les compétences sociales et individuelles
- Gérer les problèmes à l'intérieur de la communauté
- Quelles sont les conditions « favorables »?

2. Repérage

- S'intéresser aux jeunes en souffrance et aux pratiques à risque
- Valoriser les compétences des adultes
- Discuter de l'opportunité d'une évaluation

3. Évaluation

- Confirmer / Infirmer une situation de vulnérabilité
- Déterminer AVEC le jeune un projet qui correspond à ses besoins

4. Prise en charge

- Apporter un accompagnement au jeune et à son entourage (contrat)
- Responsabiliser et valoriser les compétences des adultes qui entourent le jeune

4. Les enjeux liés aux vulnérabilités en formation/insertion professionnelle

Un défi dans le projet commun

La formation et l'insertion professionnelles se caractérisent par **un cadre de production et un projet de formation sous la responsabilité d'une école/institution et d'un employeur**. Les vulnérabilités comme certaines consommations (alcool, cannabis, écran) peuvent être problématiques à différents niveaux :

Problématiques perçues pour le projet de formation	Problématiques perçues pour le cadre de production	Problématiques perçues pour la gestion des responsabilités
Baisse de la motivation pour la formation	Collaboration employeur – apprenti – école affectée	Gestion de l'illégalité, le non-respect du cadre légal
Comportements inadéquats	Image de l'entreprise	Santé, cadre moral, règles
Baisse de la fiabilité	Sécurité ou gestion de l'argent au travail	Une gestion cohérente implique divers acteurs et intérêts
Perte de l'estime de soi pour le jeune	Mise en péril de la production	Mise en péril de la formation

Les situations de vulnérabilité à plus forts facteurs de risque sont les suivantes :

- La non conscience des conséquences de la consommation
- La prise de produit comme auto-médication face à des difficultés ou des problèmes
- La mise en avant du produit pour éviter que l'on s'intéresse à un problème de fond

Le déni et l'évitement sont au cœur du problème pour le jeune en formation, mais aussi pour les personnes encadrantes. **Trois défis importants ont été identifiés :**

- Entrer en dialogue avec le jeune
- Amener le jeune à une prise de conscience
- Établir les relais, les formes de signalement et les sanctions (ex. suspension constructive)

Des réalités à prendre en compte

L'exigence légale (cannabis illégal, aptitude au travail) est en conflit avec la tolérance sociale. On se demande comment thématiser l'interdit et lui restituer une caution parmi les jeunes. L'entrée en formation professionnelle est un moment de passage. Par rapport aux consommations les jeunes imaginent qu'ils sont entrés dans un monde de grandes libertés. L'accès à l'alcool, au tabac, voire au cannabis marque le fait qu'ils ont grandi et changé de statut. Une consommation problématique peut devenir une norme dans certains groupes. Le personnel n'est pas à l'aise lorsqu'il constate une consommation dans ou hors du cadre de sa fonction. L'application du règlement (école) et de la loi (société) est confrontée aux limites des capacités des adultes et à la force des groupes. **Le projet institutionnel et le statut du jeune sont à valoriser au quotidien jusque dans les groupes de pairs. Sur cette base, la règle retrouve sa légitimité.**

Les personnes qui encadrent se sentent démunies, manquent de connaissances, de compétences. Il est difficile de clarifier où, quand et comment intervenir. La gestion des comportements et de la dynamique en classe devient plus difficile : baisse de la concentration, perte du respect, perte du rythme, voire décrochage scolaire. **Des protocoles d'intervention permettront de mobiliser précocement les ressources et les structures pour un suivi des situations, voire un accompagnement.**

La formation et l'insertion professionnelle se caractérisent par un éclatement des lieux de vie. Les centres de formation/insertion professionnels sont les lieux où convergent les jeunes et les informations. Même si les apprentis y partagent peu de temps, dans un cours ou une activité, il y a une communauté où l'on peut travailler sur les représentations (français) ou informer (biologie). Les liens qui s'y construisent sont souvent entretenus par les réseaux sociaux.

L'IP devrait pouvoir s'adapter à ces réalités et les travaux ci-dessous proposent les premières pistes.

II. Travailler à un environnement favorable

Les comportements de manière générale dépendent de l'environnement, qu'il soit social ou institutionnel. Pour toutes les structures de formation, certains paramètres s'avèrent importants pour que l'IP soit un soutien dans les situations de vulnérabilité :

- Le projet de l'établissement/institution, comme celui de l'entreprise formatrice ou l'école professionnelle, légitime le fait que le jeune en difficulté ne soit pas laissé à lui-même.
- Les difficultés d'un jeune sont observées pour être accueillies et gérées dans le cadre de son projet.
- Les règles et processus de gestion des difficultés (protocole et structures de gestion, voir point III Inscrire un dispositif IP dans le fonctionnement) sont connus et fonctionnels.
- L'établissement/institution, l'entreprise et les formateurs ont une posture et des attitudes cohérentes quant aux consommations et situations de vulnérabilité dans leur quotidien.
- Le jeune en formation participe à la vie et au projet de l'établissement/institution et de l'entreprise avec un rôle et un statut valorisants.

L'exemple d'une l'École professionnelle de Martigny, EPASC.ch>organisation :
La charte, les directives (règles et sanction),
Ecole en santé (protocole)

5. À chaque environnement ses enjeux, leviers et ressources mobilisables

L'espace public et l'environnement proche des établissements

Les lieux de formation sont des lieux de ralliement et de socialisation. S'arrêter, deviser, prendre l'apéro avant de retourner chez soi, lier des amitiés sur le trajet dans les transports en commun permettent de construire un cercle d'amis. La proximité des lieux de vente et la facilité d'accès (alcool/cannabis) influencent les consommations. L'application du cadre légal dans la vente est donc un enjeu.

Tout se passe le plus souvent aux limites extérieures du périmètre de l'établissement. Dans les groupes de pairs, le jeune joue son intégration sociale et la construction de son identité. **Ces espaces de liberté et d'autonomie sont révélateurs des dynamiques entre jeunes et des consommations dans les groupes.** Lorsqu'on y est attentif, on détecte les changements et il est possible d'anticiper les développements négatifs. Dans certains groupes, la consommation est une norme. **La formation de pairs et les projets qui les font intervenir dans l'espace public sont les plus adaptés.** Le travail mené à l'école obligatoire sur l'identité, les compétences sociales prépare les jeunes et permet de limiter l'influence des groupes qui associent grandir et consommations à risque.

En partenariat avec les intervenants sociaux locaux, le travail avec les pairs permet d'agir sur les représentations et les comportements dans l'espace public, mais aussi dans les groupes classes ou plus généralement dans l'établissement (voir ci-dessous V. 3.en page 14).

La vie sociale et institutionnelle dans l'établissement de formation ou l'entreprise

La culture de l'établissement et la manière d'appliquer les règles influencent directement les comportements. La crédibilité de la prévention dépend de l'adhésion des jeunes et des adultes au projet d'établissement. La répression/sanction doit rester possible et complémentaire avec la prévention selon des principes de cohérence et de proportionnalité.

Travailler sur le sens de la règle et favoriser l'adhésion de l'apprenti au projet de l'institution sont des facteurs protecteurs qui permettent de mieux gérer la pression du groupe. Dans les temps *entre deux*, les pauses, les déplacements, les compétences sociales, les normes partagées et la dynamique sont les seuls leviers actifs.

Il s'agit d'**offrir un statut social valorisant au jeune**. On recommande de **déployer une pédagogie positive**. Avoir un rôle à l'école comme en entreprise est un facteur de protection. **Les rituels professionnels** (rites de passage) amènent un nouveau statut qui donne du sens à de nouveaux comportements. **La posture des associations professionnelles et l'autorité du formateur en entreprise** liée au savoir transmis légitime une posture responsable. On relève cependant que là où les exigences professionnelles sont très strictes, il y a des phénomènes de compensation par des consommations massives à risque. Dans ce contexte un travail sur les consommations peut être envisagé dans le groupe de pairs. Certaines entreprises ont choisi de développer à l'occasion de journées vertes une réflexion et **un travail de prise de conscience mené avec des professionnels dans un groupe d'apprentis**. Pour implanter sur le lieu de travail une culture commune, l'équipe doit aussi prendre position sur le risque acceptable et ce qui fait sens en termes de gestion de la consommation.

Les dynamiques et normes de groupe favorisant des consommations problématiques peuvent être travaillées. À l'intérieur comme à l'extérieur, une conscientisation des facteurs de risque et de protection peut être utile. **Des discussions de classe** sont possibles selon le plan d'études dans diverses branches. **Le partage entre pairs** en présence de spécialistes ou de pairs formés permet de construire les notions de consommation problématique, de réduction des risques et leurs gestions. **Des espaces de parole** peuvent être confiés à des intervenants extérieurs ou sont imaginables dans l'établissement.

En atelier, s'imaginer les attentes d'un patron et faire le lien avec les règles.

Dans le cadre du plan d'études, construire une charte de classe (valeurs) et déterminer comme les mettre en œuvre (code de conduite).

Discuter sur la base de supports médiatiques ou de plateforme interactives comme www.serie420.ch

L'enseignement fournit diverses occasions pour valoriser les formes de gestion de l'alcool à l'occasion d'une sortie d'équipe, d'une semaine thématique ou dans le point 5.6 Aspect « Identité et socialisation » du plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale.

LOGIN (CFF) propose aux apprentis un stage expérientiel qui incluant un travail sur la gestion des consommations.

Dans le Collège Claparède (GE), des 4^{èmes}, par leur conseil des élèves, animent 1-2 rencontres avec chaque classe de 1^{ère}. Une formation les aide à formuler leur expérience (Voir la [vidéo](#)).

A l'instar d'autres cantons, la FEGPA, organisme de prévention à Genève, anime dans plusieurs institutions des espaces de parole autour de la gestion des consommations

6. Recommandations pour un environnement favorable

- Renforcer les compétences sociales, former, impliquer des pairs dans des projets d'intervention.
- Valoriser l'apprenti (pédagogie positive), son projet, le projet institutionnel commun et lui donner un rôle (participation) sont protecteurs.
- Travailler sur la règle et favoriser l'adhésion à un projet institutionnel commun.
- Vivre et défendre le projet institutionnel, faire respecter le cadre tout en lui donnant du sens. Mettre en complémentarité et en cohérence la mission, la prévention, la règle et la sanction.
- Être attentif aux dynamiques dans les groupes et donner les moyens à chacun d'être acteur.
- Se positionner en tant qu'adulte de référence, entreprise, institution pour plutôt que contre.
- Travailler à la prise de conscience des enjeux et à la réduction des risques. L'implication de pairs, la construction, le débat et le positionnement en groupes influencent les normes entre pairs.

III. Inscrire un dispositif IP dans le fonctionnement

L'Intervention précoce considère les comportements de consommation comme autant de signaux d'appels auxquels il s'agit de ne pas rester indifférent. Pour éviter la politique de l'autruche, un cadre doit permettre aux apprentis, formateurs, parents, écoles de clarifier une situation et devenir acteurs de solutions. Face à un risque ou un signe de difficulté, l'IP cherchera à mobiliser les ressources dans un dispositif coordonné. **Cela suppose une veille active, un partage des observations, un dispositif qui mutualise les compétences, une stratégie de soutien dans la collectivité et pour des personnes.** Le plus souvent, un partenariat fort et **un soutien de professionnels de l'accompagnement à l'interne ou à l'externe sont déterminants.**

L'IP vise à préserver le projet collectif et individuel tout en intégrant la gestion des vulnérabilités. Ces dernières sont le plus souvent identifiées par les enseignants, les formateurs ou l'entourage. **Des lieux, des moments pour mutualiser les observations permettent de définir une stratégie concertée, un suivi et donc les partenariats nécessaires.**

Parallèlement, un travail sur le groupe est toujours nécessaire pour donner du sens à ce qui arrive et éviter la stigmatisation de la personne fragilisée.

Certaines pratiques proches existent déjà : Migros Valais met en place des entretiens de coachings personnalisés pour créer un lien de confiance et favoriser le repérage de certaines difficultés. De plus, il y a une volonté de favoriser un dialogue constant entre toutes les parties prenantes dans la formation des apprentis. Des espaces communs de dialogue peuvent être aménagés en tout temps.

En entreprise voir www.alcoolautravail.ch > apprentissage

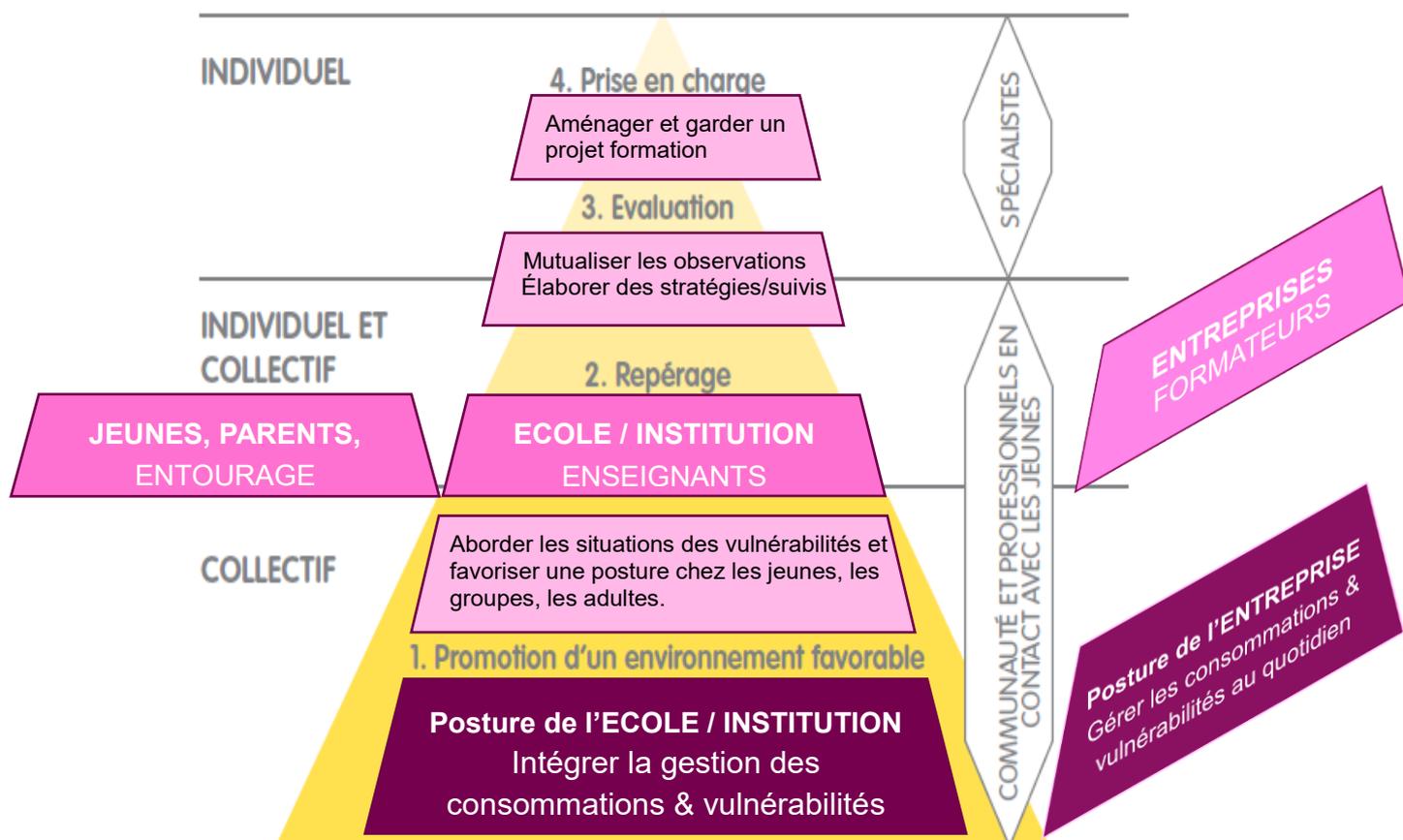


Figure 3 - L'IP: une démarche collective et individuelle qui concerne la communauté et les spécialistes.

Modélisation proposée par les membres du groupe de travail sur la base d'une figure tirée de la brochure (GREA, 2009, p. 15)

7. Partir de l'observation pour des pratiques qui mobilisent les ressources

Comme l'école ou l'institution constitue un point de convergence, elle peut porter le processus IP. Il s'agit de valoriser ce premier regard. Les directions doivent porter et raviver cette veille active. « Oser voir » demande un courage qui est renforcé si **le repérage est bienveillant et s'avère utile pour le jeune**. Ensuite, le personnel ne doit pas se sentir obligé de « gérer » ce qu'il a observé. De plus, une marge de manœuvre est nécessaire tant pour l'adulte que pour le jeune. Enfin il est intéressant d'avoir une procédure claire qui permette une évaluation de la situation et qui évite la stigmatisation de l'apprenti. Les partenaires de prévention sont formés pour accompagner les établissements dans ce travail. Ils amènent une culture, un réseau et des prestations appréciés.

« Une fiche d'observation remplie, améliore l'intervention même si elle reste au fond de la serviette... »
(entendu dans le groupe de travail)

Déterminer avec l'entreprise comment circule l'information. Certaines écoles utilisent des plateformes informatiques qui regroupent notes, interventions, décisions pour chaque élève. Mais cela demande une culture et un cadre.

Les protocoles d'intervention « maison »

Les protocoles d'Intervention précoce dans les écoles proposent aux personnes concernées des paliers qui donnent un cadre et facilitent la gestion. Ici un exemple à six niveaux qui devrait ensuite être adapté aux partenariats qui caractérisent les formations duales.

Palier 1	• observer, identifier, documenter, partager
Palier 2	• dialogue avec l'apprenti
Palier 3	• implication des parents, de l'autorité parentale
Palier 4	• mobilisation des ressources internes de l'école
Palier 5	• mobilisation des ressources externes de l'école
Palier 6	• orientation dans le réseau, mesures habituelles ou extraordinaires

Un protocole prévoit la réaction à avoir dans l'immédiat, la circulation des observations et les instances pour construire des stratégies de gestion des *situations qui interpellent* ou des *flagrants délits*. Mais il ne se suffit pas à lui-même. Un processus IP suppose diverses constructions :

- Groupe d'intervention santé (GIS) et autres
- Réseau pour soutenir l'enseignant ou lui suppléer
- **Un partenariat interne ou externe avec les spécialistes de la prévention/orientation**
- Sensibilisation, formation des enseignants
- Des repères pour observer
- Exemplarité et posture (gestion de mes consommations, par exemple d'écrans)

Le repérage, une mobilisation de base

Ce type de protocole ne sera utilisé et efficace que si des éléments à observer sont précisés dans le cadre de **formations** destinées aux formateurs **ou de fiches d'observation** qui permettent de déposer formellement les changements ou événements constatés, les craintes et besoins des uns et des autres. Au niveau du repérage, il s'agit de renforcer et vérifier la fiabilité des observations. Le changement de comportement est-il observé plusieurs fois, par d'autres acteurs, dans d'autres situations ou contextes ? La difficulté prend-elle des formes ou a-t-elle des conséquences différentes, dans l'entourage, en cours et en entreprise ? Les observations sont précieuses et ne doivent pas être prises à la légère. Une fois validées par le jeune ou contextualisées elles deviendront des leviers pour améliorer la situation. Cela suppose donc une mutualisation des observations et un cadre pour leur utilisation.

Mutualiser nos observations pour évaluer la situation

À l'interne, il vaut mieux avoir une instance légitime pour récolter, et traiter les observations. Le dialogue avec le jeune doit être privilégié. Le jeune devrait être intégré dans les discussions en réseau. Situé au cœur du dialogue, c'est lui qui devrait autoriser le partage de l'information. Mais ce n'est pas toujours possible et il est utile que les consommations révélées et les difficultés observées puissent être relayées et mutualisées dans le dialogue avec l'employeur, les parents ou l'entourage du jeune. Les professionnels peuvent conseiller ces partenaires sans dévoiler des informations sensibles. Le but final reste que toutes les ressources utiles soient mobilisables et pas seulement celles des spécialistes. La protection des données personnelles est décisive, tant pour le jeune, mais aussi pour la crédibilité de l'institution et la réussite d'une bonne gestion. La Haute Ecole Spécialisée de Lucerne – Travail social a édité un *Aperçu des questions juridiques sur le rapport entre les enfants, les parents, l'école et les différentes autorités* (téléchargement : www.radix.ch/ip-ecoles > cadre légal).

Mobiliser les ressources internes et externes

Mutualiser les observations permet d'amener les personnes à s'exprimer aussi sur leurs besoins et sur ce qu'ils ont déjà fait ou vécu positivement face à ce genre de situation. Cela ouvre des pistes sur l'évaluation de la situation et les ressources en présence.

À l'externe, les contacts entre acteurs sont faciles à créer à l'occasion des formations, des actions de sensibilisation. Plus une école ou institution est ouverte aux partenariats, plus elle dispose de ressources. Lorsqu'on se connaît on comprend mieux les besoins exprimés face à une difficulté à gérer. Une certaine convivialité et une reconnaissance mutuelle favorisent globalement le fonctionnement. Les spécialistes de la prévention/orientation sont formés pour accompagner le processus, mais aussi les situations. L'importance de leur intégration dès la construction d'un concept d'établissement pour l'IP a été relevée dans la plupart des établissements comme un élément facilitateur.

Plusieurs écoles/institutions qui ont développé de l'Intervention précoce invitent des structures d'accompagnement ou d'aide aux jeunes à animer des espaces de paroles ou à participer à un « point météo » avec des acteurs externes locaux (travail social hors murs ou autres). Cela n'est pas toujours facile selon la région couverte par l'école/institution.

Élaborer des stratégies

La stratégie formalise une ou plusieurs étapes sur le chemin qui devrait nous permettre d'aller d'une situation de souffrance à la situation désirable. Elle peut impliquer tant l'école/institution, l'entreprise formatrice que le jeune, son entourage et des spécialistes. Plus les personnes concernées y participent plus elle sera soutenante et efficace pour ces derniers. Une stratégie mobilise donc souvent un réseau. La collaboration d'un centre spécialisé dans l'évaluation et le suivi des situations permet de disposer du regard d'un tiers, de ses compétences d'accompagnement et de son réseau. Cela facilite l'orientation d'une personne vers un soutien.

Si la situation le demande, il ne s'agira pas seulement d'offrir un accompagnement, mais il faudra proposer des aménagements à l'école et en entreprise pour que son projet de formation continue.

Dépasser le déni et favoriser un accompagnement

Comment accompagner un jeune en situation vulnérable lorsqu'il n'est pas demandeur ? Il faut exploiter les injonctions des parents, de l'école ou de toute autre personne qui a un lien significatif. De plus, les procédures, la gestion des situations avérées ou des transgressions devraient favoriser l'accompagnement. Les établissements ne dénoncent pas les consommations illégales, mais demandent une prise en charge qui évalue la consommation et un travail avec les représentants légaux. Là aussi, les partenariats avec les ressources en prévention/orientation sont déterminants.

8. Recommandation : articuler école / entreprise formatrice / parents et jeune

Comment l'entreprise ou l'institution peuvent être soutenantes ?

- Promotion de la santé : la culture d'entreprise et le projet institutionnel valorisent des styles de vie adéquats et questionnent le jeune sur les interactions entre comportements et projet professionnel.
- Intégration et capacité à être acteur, auteur de sa qualité de vie : l'apprenti a un rôle et un statut valorisés et participe à la vie de l'entreprise et de l'établissement scolaire.
- Accueillir les difficultés : des dispositions sont prévues pour continuer le projet de formation parallèlement à la gestion d'une difficulté.
- Les formateurs et les/enseignants sont sensibilisés à la question, connaissent le dispositif disponible et les voies/outils pour mutualiser leurs observations. Leur exemplarité est une plus-value importante.

Comment la famille et les personnes de référence peuvent être soutenantes ?

- Les personnes ressources connaissent la volonté d'accueillir les difficultés et le dispositif d'intervention précoce. Elles sont sensibilisées à leur rôle et à l'impact positif de leurs observations.
- Elles ont une personne de référence dans le système de formation et des repères pour participer à la veille active quant à la situation du jeune ou des groupes de pairs.
- Elles sont impliquées précocement en tant que co-expertes de la situation.

Comment le jeune et ses pairs peuvent être des ressources ?

- Déployer des projets d'intervention par les pairs sur les espaces extérieurs (bus, places, ...), en collaboration avec les intervenants sociaux de proximité liés avec l'école/institution ou la commune/région.
- Déployer des interventions par les pairs dans l'établissement sur les espaces et temps de pauses.
- Travailler à la posture des groupes d'apprentis en classe, journées hors cadre, ou en entreprises lorsqu'il y a des regroupements.
- Proposer des espaces de parole animés par des personnes extérieures ou des ateliers de discussions invitant les apprentis selon leur rapport à la consommation (voir [Intervention brève de groupes Addiction Suisse](#)).

Quels protocoles IP dans les formations duales ?

Un protocole IP doit être ancré dans un point de convergence là où des ressources (groupe santé, spécialistes, partenaires invités) peuvent être facilement associées. L'institution de formation/insertion doit donc porter l'IP sur la base d'une volonté de la direction régulièrement rappelée.

En plus d'un environnement favorable, des activités de prévention (communication, formation, sensibilisation, partage) permettent aux apprentis, enseignants, formateurs en entreprises, parents et employeurs d'être attentifs aux comportements et appels des jeunes et de comprendre leur rôle possible. Cela constitue une norme de base qui légitime la prévention, le repérage et l'évaluation.

Pour co-construire des stratégies qui mobilisent le jeune, son environnement et leurs ressources, la collaboration entre les parents, les jeunes, les formateurs en entreprise, les employeurs et les enseignants doit être organisée sans devenir pesante. L'enjeu principal réside dans la capacité à voir, mutualiser/transmettre, vérifier nos observations. Il s'agit donc de se (re)connaître mutuellement et de donner un cadre à la transmission des observations et ce qu'elle implique. Le plus souvent l'information est centralisée dans l'établissement chez les professionnels santé/social, la médiation ou un groupe

désigné à cette fonction qui sont liés par un devoir de protection des données personnelles. Sur le terrain, chacun devrait savoir à qui et comment transmettre ses observations, tout en étant assuré qu'elles seront utilisées de manière constructive pour le jeune.

L'Intervention précoce organise le réseau et prévoit les structures, communique les attentes et clarifie les rôles pour que des stratégies puissent faciliter la gestion d'une situation de vulnérabilité de manière précoce et souple. Un groupe santé, une personne de relais, ... beaucoup de formes de fonctionnement et de types d'instances sont possibles.

9. Recommandations pour un dispositif d'Intervention précoce

Principes directeurs pour intervenir au niveau communautaire et équilibrer facteurs de risque et facteurs de protection

1. Quelles communautés influenceront la situation et pouvons-nous mobiliser ?
 - La famille
 - Les amis
 - ...
 - L'école
 - Les enseignants
 - Le réseau
 - L'entreprise
 - Les loisirs fréquentés
 - ...
2. Favoriser :
 - a. La légitimité d'intervenir
 - b. La possibilité d'intervenir
3. Favoriser l'implication de chacun :
 - a. Partage, distribution des rôles
 - b. Donner diverses possibilités à la personne qui a signalé la situation :
 - i. S'impliquer, mettre son lien avec l'apprenti au service de l'accompagnement
 - ii. Renoncer à s'impliquer et déléguer
 - iii. Avoir un retour
 - c. Donner des garanties éthiques (respect de la personne, protection des données, finalité claire de préserver le projet du jeune)

Principes directeurs pour intervenir au niveau du repérage et de l'évaluation

1. Développer et entretenir une culture d'entreprise qui autorise de parler directement à l'apprenti d'une éventuelle consommation problématique ou d'une difficulté
2. Veiller au respect de la personne, à la proportionnalité des mesures et la protection des données personnelles en s'inspirant de la Charte d'Olten
3. Instaurer une culture de partenariat dans le réseau de formation
4. Instaurer une sensibilisation des formateurs (école – entreprise) car les meilleurs acteurs pour repérer sont l'enseignant et le formateur en entreprise !
5. Élaborer un processus clair (protocoles et documents de communication interne)
6. Clarifier les rôles dans le processus IP dès le *repérage* ou la *détection précoce*
7. Impliquer le jeune
8. Si la rupture de la formation devient une éventualité, elle doit être préparée et aménagée pour que toute difficulté soit considérée comme une opportunité éducative.

IV. Diffuser l'Intervention précoce

Une première information et sensibilisation devrait légitimer l'IP de haut en bas : les associations professionnelles ou, à la CIIP, le groupe de travail des directeurs d'établissements professionnels au niveau régional ou cantonal, les DGEP et autres commissions d'apprentissage devraient donner un cadre. L'IFFP pourrait avoir un rôle au niveau de la formation et de la formation continue.

Un travail de mobilisation serait ensuite à faire auprès des directions, des réseaux de partenaires santé/social. Dans les établissements, il serait utile de proposer un outil de bilan qui valorise ce qu'ils ont déjà pour qu'ils déterminent ce qu'ils pourraient faire, puis ce qu'ils veulent mettre en œuvre.

Les établissements pourraient ensuite mettre à profit les journées pédagogiques pour lancer des processus, introduire des mesures et construire les partenariats utiles. Dans chaque canton des partenaires de la prévention peuvent les accompagner.

V. Formes d'intervention signalées

Les pratiques et prestations décrites ci-dessous sont des exemples signalés dans le cadre du groupe de travail. Il ne s'agit pas d'un travail de recensement intercantonal. Mais cela permet d'identifier la diversité des offres et approches possibles.

1. Un concept global IP pour l'établissement

- Ecole Professionnelle Artisanat Service Communauté à Martigny VS, (www.EPASC.ch > organisation) : **La charte**, les **directives** (règles et sanction), **Ecole en santé** (protocole)
- Lycée et Ecole de commerce de Porrentruy : **Manuel intervention précoce JU**
- Protocole d'intervention et outils dans une école du secondaire I : **Mémo du CO de la Gradelle GE**
- Un dépliant réalisé et utilisé par plusieurs écoles peut être adapté pour votre établissement : **Un-e jeune est en difficulté? que faire?**
- **Dossier** de la revue l'Educateur (05.09) : Rey-Baeriswyl, M.-C. & Zürcher, K. (2009), *Quand les écoles et les services spécialisés unissent leurs forces pour soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité... Le projet Détection et intervention précoces (D+IP)*, in Educateur, le projet Détection et intervention précoces (5/2009), Martigny : Educateur, Syndicat des enseignants romands
- **Aperçu des questions juridiques sur le rapport entre les enfants, les parents, l'école et les différentes autorités** sur leurs pages consacrées à l'intervention précoce (www.radix.ch/ip-ecoles > cadre légal)

2. Interventions d'entreprises formatrices

- CFF Login : Stages expérientielles où les apprentis gèrent leur séjour et thématisent la gestion de leurs consommations
- Société coopérative Migros Valais, département Ressources humaines : Mise en place d'un accompagnement personnalisé sous la forme d'entretiens de coaching, qui permettent de créer des liens de confiance avec les apprentis et peuvent favoriser le repérage de certaines difficultés. De plus, il y a une volonté de favoriser un dialogue constant entre toutes les parties prenantes dans la formation des apprentis. Des espaces communs de dialogue peuvent être aménagés en tout temps au sein de l'organisation.

3. Travail avec les pairs et sur les représentations du groupe

- Intervention par les pairs en extérieur (Carrefour AddictionS > FEGPA > **Espaces publics**)
- Intervention par des pairs formés dans l'établissement
- Pairs de PROFA (VD) : rencontre entre pairs sans professionnels
- Pairs du collège formés par la FEGPA (GE) : Collège Claparède Genève (**vidéo**)
- **Apprentissage sans tabac** : les jeunes s'engagent dans un défi et les pairs s'encouragent. La démarche est récompensée si le contrat est respecté.
- Cours de culture générale (parfois de biologie) :
- Discussion de classe avec l'enseignant dans le cadre des thèmes Identité et socialisation du programme (PEC). Cela permet une écoute, une conscientisation et un travail sur le sens du cadre
- Discussion de classe avec des spécialistes visant une conscientisation et un échange d'expériences.
- Activités de socialisation favorisant un environnement favorable par un sentiment d'appartenance et une dynamique des « petits bonheurs » et une adhésion à l'institution.

4. Références spécifiques à la prévention au sec. II et à la formation duale

- Intervention brève dans les écoles : Addiction Suisse (2011) *Interventions motivationnelles brèves de groupe, Guide à l'attention des professionnels sur la prévention indiquée des abus d'alcool dans les écoles du degré secondaire supérieur*, Lausanne, Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt Zürich, Addiction Suisse
- En entreprise formatrice, Addiction suisse (www.alcoolautravail.ch > **apprentissage**) :
 - Guide - Consommation de substances psychoactives durant l'apprentissage : Des pistes pour prévenir et réagir. Un **guide pour les responsables d'apprentissage**
 - Vidéo et guide pour formateur-trice-s en entreprise : Apprentis et cannabis, comment réagir
- Pour l'ensemble du personnel : Addiction suisse www.alcoolautravail.ch
- La question du **dépistage** à l'aide de tests : Les interventions du Congrès *Dépistage alcool et drogues au travail: une bonne idée ?*, Addiction suisse (2012).

5. Diverses formes d'intervention en lien avec des situations

- Un exemple d'offre des spécialistes cantonaux en prévention/orientation :
DEPART - Réseau « adolescent – jeune 12 à 20 ans»: foyers, institutions sociales, structures d'insertion sociale et professionnelle, service de protection de la jeunesse... pour un meilleur repérage des consommateurs à risque et la Promotion d'un environnement favorable afin de réduire l'exclusion des consommateurs des institutions socio-éducatives scolaires et sanitaires.
DEPART propose aux institutions des prestations d'interventions, de formations courtes sur les consommations à l'adolescence, le repérage et les outils de l'entretien (1/2 jour ou une journée), de coaching pour les professionnels et travail sur l'élaboration de procédures internes. La structure reçoit aussi les jeunes qui sont orientés.
- Mesure **Accent** du CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse) : Les intervenants socioprofessionnels (ISPr) de la mesure AccEnt (Accompagnement en Entreprise) accompagnent les jeunes adultes en formation dans le cadre du programme **FORJAD**¹. Elle vise le maintien et la réussite de la formation professionnelle par un suivi individualisé. Les 4 axes d'interventions sont : pédagogique, professionnel, social et personnel. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins des intervenants socio-professionnels lorsqu'ils sont face à une situation de vulnérabilité chez un jeune et à valoriser leur savoir-faire.
- Dans des structures d'insertion pour des ruptures avérées, le conseiller en formation ou le case manager intègre les consommations dès le premier diagnostic lorsque la santé est abordée. A partir d'une écoute active et d'entretiens motivationnels le lien de confiance établi permet d'orienter des jeunes dans le réseau.
- Pratique des écrans : interventions externes impliquant le jeune, la famille et l'école, dans laquelle le jeune est amené à vulgariser ses pratiques de jeu pour faciliter un dialogue. Il s'agit de reconnaître les apports positifs de la pratique du jeu pour ensuite les raccrocher aux exigences scolaires et familiales.

¹ Le programme FORJAD permet aux jeunes bénéficiaires du RI d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude (prenant alors le relais du RI et comprenant également les frais de formation). Un suivi individualisé est également mis en place.

VI. Membres des groupes de travail et de résonance

Groupe de travail

Bovey Pasche	Nathalie	OPTI Payerne (VD)	Déléguée PSPS
Carron	Sabine	CFF - Login (romandie)	Conseillère de formation
Clivaz	Gérard	EPASC – ARTISANAT Martigny (VS)	Directeur
Comment	Michel	Addiction Jura	Chargé de prévention
De Almeida Santos	Vasco	CPMB (NE) - École de la Construction de la FVE, Tolochenaz VD	Enseignant
Feller	Magali	IFFP formation continue (national)	
Filippi	Caroline	Orif Pomy (VD)	Répondante sociale
Fontaine	Franck	CPNV Yverdon (VD)	Enseignant
Gavillet	Aline	DEPART, CHUV (VD)	Intervenante sociale
Hermann	Fanny	REPER, prom. santé/ prévention (FR)	Responsable de secteur
Lambert	Luc	CFPS Le Repuis (VD)	Dir. Adj. – Res. socio-pédag.
Oberson	Florence	CapFormation (GE)	
Porta	Bruno	CPLN Neuchâtel (NE)	vont définir une personne
Strippoli	Laurence	CapEmploi (OSEO)	Cons. en insertion prof.
Ulmer	Frédéric	ECASE, CFPS (GE)	Enseignant
Valsesia	Sandrine	OPTI Morges (VD)	Déléguée PSPS
Weber	Niels	"Rien Ne Va Plus" (GE)	Prévention, chargé de projet
Yersin	Carole	CPMB, Colombier (NE)	Ens. de culture générale

Groupe de résonance

Auteri	Natacha	Alfaset (NE)	
Balser	François	Mode d'emploi (VD)	
Besse	Bruno	Service de la form. professionnelle VS	Case Manager
Botet	Vincent	Orif Direction Générale (VD)	Dir. adj. Serv. Intégration Orif
Cerf	Séverine	IFFP formation de base (national)	
Cherix	Mireille	DGEP VD	
Cloux	Nicolas	Fondation Le Tremplin (FR)	Adjoint de direction
Favre	Joëlle	CPLN psychologue (NE)	
Fleury	Corine	Ecole de commerce et collège André-Chavanne (GE)	
Fontaine	Frank	enseignant au CPNV (VD)	
Forel	Patrick	Médecin indépendant (VD)	
Gambin	Nolvenn	Service de la santé publique (JU)	Collaboratrice scientifique
Jaunin	Lucas	Ecole professionnelle CEPV	délégué PSPS
KOYA	Mapendo	HESAV VD enseignement de la santé	
Mathieu	Marie-Agnès	Société coopérative Migros (VS)	
Mayor	Nicole	ESSC, site de Morges (VD)	Resp. admissions –prom. santé
Meier	Stéphanie	Ecole professionnelle EPSIC (VD)	doyenne
Meillard	Martine	PROF-IN Courtepin (FR)	MSP
Métral	Aude	Projet LIFT pour les jeunes (national)	
Morigi Pahud	Donatella	AccEnt VD	
Pédat	Stéphanie	Ville de Vernier (GE)	Déléguée à la jeunesse
Progin	Isabelle	EPAI (FR)	
Roh	Lucienne	Ligue pulmonaire vaudoise (VD)	Chargée de projet prévention
Suris	Joan-Carles	IUMSP / Hôp. de l'Enfance (VD)	Professeur MD, MPH, PhD
Trivilino	Sandro	Adjoint de direction OPTI (VD)	
Vouilloz	Nicole	CO des Collines, Sion (VS)	Ens. - cl. de préapprentissage